

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 23

présenté par

M. Corbière, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguer, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'année :

« 2023 »,

supprimer la fin de l'alinéa 464.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La dissuasion nucléaire repose sur l'existence de deux composantes. Toutefois des débats existent parmi les spécialistes quant à la pertinence de disposer de ces deux composantes.

Le rôle de la composante aéroportée est notamment régulièrement remis en question.

En outre, si la tenue de la posture permanente de dissuasion implique des investissements constants, il n'y a pas de consensus pour dire que des dépenses de modernisation et de renouvellement doivent être engagées urgemment pour toutes les composantes. Cet amendement vise donc à différer les dépenses non-nécessaires à la tenue de la posture permanente de défense afin qu'un véritable débat puisse avoir lieu.